



TRAIL DU CIRCUIT DE LA SURE

Édition du 8 juin 2025

RÈGLEMENT

Présentation de l'épreuve

Le trail du Circuit de la Sure est une épreuve sportive organisée par l'association Objectif Sure et est composée de plusieurs courses en milieu naturel :

- L'Historique 1906 en solo (55 km et 3500 m D+, course de catégorie M)
 - **Course à label Bronze FFA, qualificative pour les Championnats de France de Trail court et long 2025**
- L'Historique 1906 en patrouille à 2 (intégralité du parcours réalisé en équipe de 2)
- L'Historique 1906 en relais par 3
- Les balcons de la Sure (30 km et 1600 m D+, course de catégorie XS)
 - **Course à label Bronze FFA, qualificative pour les Championnats de France de Trail court et long 2025**
- Le tour de Vouise (10km et 600 m D+, course de catégorie XXS)

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), déclarée au calendrier des courses hors stade de la commission départementale Courses Running (CDR) de l'Isère et se déroule en conformité avec la réglementation 2025 des courses hors stade. Epreuve ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

- Randonnée du Tour de Vouise (10km et 600 m D+)
- Course enfants

Le **Trail du Circuit de la Sure** est organisé par **Objectif Sure** avec le soutien de la Ville de Voiron.

Objectif Sure - 77 Boulevard du Guillon 38500 Voiron - Tél : 06 76 04 32 90 - Email :

objectifsure.asso@gmail.com

Ce règlement est susceptible d'évoluer dans le temps entre l'ouverture des inscriptions et le jour de l'épreuve, notamment en fonction de décisions prises par l'organisation pour respecter les conditions sanitaires du moment, les règles imposées par les acteurs locaux (ONF, propriétaires...) et accueillir l'ensemble des participants en toute sécurité.

Départ et arrivée de toutes les courses sur le site : **Complexe Sportif de la Garenne, Rue du Belvédère, 38500 Voiron**

Détail des courses

Dimanche 8 juin 2025

- **Historique 1906 (55 km et 3500 m D+) - 3 formules :**
 - Départ de Voiron à 6H00
 - 275 Dossards disponibles
 - En Solo (Course à Label Bronze FFA)
 - En Patrouille (Duo)
 - En relai à trois
 - Relai 1 : 12km 550D+
 - Relai 2 : 21km 2000D+ (Secteur montagne)
 - Relai 3 : 21 km 1000D+

- **Les balcons de la Sure (30 km et 1600 m D+)**
 - Départ de Voiron à 8H00
 - 300 Dossards individuels
 - 3^{ème} étape du Pays Voironnais Trail Séries (cf règlement PVTs 2025)
- **Le tour de Vouise (10km et 600 m D+)**
 - Départ de Voiron à 9H30
 - 175 Dossards individuels
- **Course enfants (non limitée)**
 - Départ de Voiron à 11H00
- **Randonnée Tour de Vouise (10km et 600 m D+)**
 - Départ de Voiron à 9H30

Parcours

Distance et dénivelés : Les parcours détaillés sont consultables en ligne sur le site du Circuit de la Sure (www.circuit-de-la-sure.fr). Les traces, distances et dénivelés de toutes les épreuves seront disponibles sur la plateforme @TraceDeTrail (<https://tracedetrail.fr/>). Les distances et dénivelés mentionnés dans le présent règlement font référence aux indications de la plateforme @TraceDeTrail, par conséquent vous pourrez constater lors de l'épreuve sur vos montres GPS des indications de distances et dénivelés légèrement différents. Compte tenu du relief de nos parcours de trail, les outils de mesurage employés pour les courses sur route ne sont pas appropriés.

L'Histoire 1906 se déroule sur un parcours de moyenne montagne accidenté, rocaillieux, majoritairement sur chemins, sentiers et sentes parfois peu marqués à des altitudes comprises entre 300 et 1920m.

Les parcours présentés sur notre site peuvent être légèrement différents le jour J de la course pour des raisons d'adaptation de dernière minute aux conditions météo, c'est pourquoi il est obligatoire de suivre le balisage du parcours et non une trace GPX préalablement téléchargée.

Parcours de repli-Annulation-Modification : Le Trail du Circuit de la Sure prévoit en amont de l'épreuve des parcours de repli en cas d'intempéries notamment (orages, éboulement...) qui ne sont pas communiqué aux coureurs.

Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, des bénévoles et des prestataires, **l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis avant le départ ou en cours d'événement**. Ceci est valable y compris après que le départ est donné, en fonction des conditions météorologiques ou de tout événement fortuit.

Balisage : Le Trail du Circuit de la Sure se déroule en partie sur le Parc Naturel Régional de Chartreuse et à ce titre nous accordons une importance toute particulière au respect des espaces traversés. Nos parcours sont balisés avec un balisage écologique au sol 100% réutilisable.

- Fanions oranges sur le parcours de l'Histoire 1906 (55 km et 3500 m D+)
- Fanions bleus sur le parcours de Les Balcons de la Sure (30 km et 1600 m D+)
- Fanions verts sur le parcours du tour de Vouise (10km et 600 m D+)
- Rubalise bicolore (rouge et blanche) installée en travers des chemins à ne pas emprunter
- Bombe de traçage éphémère à la craie (sur route)
 - Flèches de changement de direction au sol
- Panneaux d'indications sur piquet bois pour les intersections d'itinéraires

D'autre part, des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés (traversée de route, changement de direction...). Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux. N'oubliez pas qu'ils sont bénévoles !

Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage depuis 250 m, merci de faire $\frac{1}{2}$ tour afin de retrouver le parcours !

Si vous êtes vraiment perdus, appelez le PC Course.

Conditions de participation à l'épreuve

Les inscriptions se font en ligne via le site internet de la course Circuit de la Sure (www.circuit-de-la-sure.fr) jusqu'au jeudi 5^{er} juin 2025 à minuit à l'exception de la course enfant ou les inscriptions se feront sur place le jour de la course.

Le règlement fédéral de la FFA définit les catégories d'âges minimum de chaque course :

		Cadets	Juniors U20	Espoirs U23 Séniors Masters
		2008-2009	2006-2007	2005 et avant
	Distance max ›	15km	25 km	Illimitée
Tour de la Vouise 10 km / 600 m D+	10 km 600m D+ KM effort = 16	X	✓	✓
Balcons de la Sure 30 km / 1600m D+	30 km 1600m D+ KM effort = 46	X	X	✓
L'Historique 1906 55km / 3500m D+	55km 3500m D+ KM effort = 90	X	X	✓

KM effort = (Distance en km) + (dénivelé en m)/100

C'est cette notion qui est prise en compte pour calculer à quelles catégories d'âges chaque épreuve est ouverte, en comparant la distance maximale autorisée pour chaque catégorie avec la distance de l'épreuve pondérée du D+

Pour l'Historique 1906 en relais à 3 : Dès la catégorie U20 juniors pour le relai 1, à partir de la catégorie U23 espoirs pour les relais 2 et 3.

Pièces justificatives

Les concurrents MAJEURS devront présenter soit :

- Une licence **Athlé Compétition**, **Athlé Entreprise**, **Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées
- Ou une **attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé** (ou « **PPS** ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit être valide au 8 juin 2025.

Les personnes MINEURES devront présenter soit :

- Une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé** dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. **À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.**
- En plus, les mineurs devront être accompagnés par leurs parents ou **fournir une autorisation parentale** éditée sur papier libre, date et signée.

Athlètes porteurs de Handicap

Nous pensons que le sport et les activités doivent être accessibles à tous. C'est pourquoi notre équipe s'efforce d'aider les personnes porteuses de handicaps très divers à participer au Circuit de la Sure. Tu trouveras ci-dessous de plus amples informations sur les modalités d'inscription à nos épreuves si tu as un handicap.

Tu as un handicap moteur ?

- **Tu cours debout** : Tu dois être en mesure de participer au Circuit de la Sure (10, 30 ou 55 kms) par tes propres moyens. Tu dois disposer d'une licence valide **FFH Compétition** ou **FFH Loisirs** ou un **Pass journée FFH**.
Ton inscription est payante au tarif préférentiel licencié.
- **Tu cours assis en Joëlette** : Ton équipe sera constituée d'1 sportif transporté ainsi que de 6 coureurs au minimum et 8 au maximum. La participation d'un mineur (transporté) est soumise à l'autorisation parentale et/ou du tuteur légal.
 - o **Sportif transporté** : La personne transportée est un coureur atteint d'une déficience mentale et ou physique reconnue et n'est pas soumis aux impératifs d'âge. Pour l'épreuve, le port du casque est obligatoire (casque cycliste). Sa participation est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à l'épreuve.
 - o **Coureurs (équipage)** : L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, à partir de la catégorie « cadet » définie par la FFA. Les coureurs devront présenter soit : Une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA
Ou une **attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit être valide au 8 juin 2025.
L'inscription est payante au tarif préférentiel licencié pour l'équipage et gratuite pour la personne transportée.
Compte tenu du profil et du dénivelé de nos parcours, les Joëlettes auront accès au Tour de Vouise (10kms 600mD+) ainsi qu'à l'Historique 1906 (55kms 3500mD+) en relais à 3 mixte Handi/valide avec le Relai 1 réservé à la joëlette (prévoir un véhicule au relais des Grolets)

Tu as un handicap sensoriel ?

- **Tu es athlète déficient visuel ?** Tu peux courir seul : 10kms, 30kms ou Relais à 3 sur le 55kms hors relai 2 (secteur Montagne) ou te faire accompagner par un guide sur 10kms, 30kms ou Relais à 3 sur le 55 kms hors relai 2 (secteur montagne). Inscris-toi normalement à la distance qui correspond à ton objectif et tu pourras indiquer, si tu es accompagné, l'identité de ton accompagnateur. Tu dois disposer d'une licence valide **FFH Compétition** ou **FFH Loisirs** ou un **Pass journée FFH**. Ton départ se fera impérativement en fin de peloton pour plus de confort et de sécurité.
Ton inscription est payante au tarif préférentiel licencié et l'inscription est gratuite pour ton guide.
- **Tu es athlète déficient auditif ?** Tu dois être en mesure de participer au Circuit de la Sure par tes propres moyens. Tu dois disposer d'une licence valide **FFH Compétition** ou **FFH Loisirs** ou un **Pass journée FFH**. Des consignes écrites te seront fournies en même temps que ton dossard.
Ton inscription est payante au tarif préférentiel licencié.

Dans une situation de Handicap particulière ou non traitée dans ce règlement, Contactez-nous : objectifsure.asso@gmail.com.

Pour tous les concurrents :

Les licences anciennement acceptées dans la réglementation 2024 (FCD, FFS, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP), ne sont plus acceptées. Le certificat médical disparaît également. **Aucun autre document ne peut être accepté. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat et du PPS, l'attestation du questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).**

Les concurrents qui n'auront pas leur dossier à jour le jour de l'épreuve, ne pourront pas prendre part à la course et ne pourront prétendre à un aucun remboursement.

Les participants étrangers sont tenus de fournir leur PPS datant de moins de 3 mois, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics.

Par ailleurs, un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits lors du retrait des dossards.

Tarifs des inscriptions

Inscriptions sur internet, jusqu'au jeudi 5 juin 2025 à minuit, dans la limite des places disponibles >

https://inscriptions.perfevent.com/traildelasure2025/select_competition

	Tarif	Repas
Randonnée 10 km /600 m D+	5 €	—
Tour de la Vouise 10 km /600 m D+	12 €	—
Balcons de la Sure 30 km / 1600m D+	29€ Non licencié - 27€ Licencié FFA	—
L'Historique 1906 55km / 3500m D+	Relais (3 coureurs) 69€	—

	du 19/11 au 31/01/25 (1ère période et Nb de dossards dispo) 60 dossards	du 01/02 au 31/03/25 (2ème période et Nb de dossards dispo) 60 dossards	du 01/04 au 05/06/25 (3ème période et Nb de dossards dispo) 60 dossards	Repas
L'Historique 1906 Solo 55km / 3500m D+	Licencié FFA 38,5€	Licencié FFA 43,5€	Licencié FFA 48€	Compris
	Non licencié FFA 41€	Non licencié FFA 46€	Non licencié FFA 51€	Compris
L'Historique 1906 55km / 3500m D+	Patrouille (Duo) 82€	Patrouille (Duo) 92€	Patrouille (Duo) 102€	Compris

Le repas est prévu pour tous les participants de l'Historique 1906 (55 km et 3500 m D+), solo ou en patrouille (2coureurs).

Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Les frais d'inscription
- Le cadeau souvenir
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours

Attention, votre inscription est ferme et définitive et il n'est pas possible de changer de course, ou d'échanger son dossard avec un autre coureur.

Remboursement-Désistement-Annulation

Annulation de la part de l'organisation :

- **Annulation intervenant avant le 15 mars 2025**
En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant avant le 15 mars 2025 en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, orages, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de 20% du tarif d'inscription.
- **Annulation intervenant entre le 16 mars et le 17 mai 2025**
En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant à partir du 16 mars 2025 et jusqu'au 17 mai 2025 en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, orages, risques attentats, ...), l'organisation retiendra une somme forfaitaire pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation de 30% du tarif d'inscription.
- **Annulation intervenant à partir du 18 mai 2025**
En cas d'annulation de la manifestation ou de certaines épreuves survenant à partir du 18 mai 2025 en raison d'une cause extérieure qui n'est pas du ressort de l'organisation (pandémie, orages, risques attentats, ...), aucun remboursement ne sera possible.

Annulation de la part d'un concurrent :

La demande d'annulation devra être envoyée par email à l'adresse suivante : objectifsure.asso@gmail.com avant le 1/06/2025 à minuit, et devra être accompagnée du justificatif médical pour être recevable.

Attention, il est à noter que la gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.

Le concurrent sera remboursé du montant engagé (montant de l'inscription + option éventuelle ...) moins les frais de transaction.

A partir du 2 juin 2025, aucun remboursement ne sera possible.

Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents listés au chapitre **Pièces justificatives** du présent règlement.

Les horaires et lieux sont les suivants :

	Samedi 7/06 15h00-18h00	Dimanche 8/06 5h00-5h30	Dimanche 8/06 5h00-7h30	Dimanche 8/06 5h00-9H00
	Site La Garenne	Site La Garenne	Site La Garenne	Site La Garenne
Randonnée 10 km /600 m D+	X	X	X	X
Tour de la Vouise 10 km /600 m D+	X	X	X	X
Balcons de la Sure 30 km / 1300m D+	X	X	X	–
L'Historique 1906 55km / 3500m D+	X	X	–	–

Il sera possible de retirer le dossard d'un proche, à condition :

- Que son dossier soit complet
- De présenter une copie de sa pièce d'identité ET son pass dossard/confirmation d'inscription

Course Enfants

Lieu et date :

Les Courses Enfants se dérouleront le dimanche 8 juin 2025, sur le site de la Garenne, à Voiron

Le départ de la 1^{ère} course sera donné à 11h.

Epreuves et parcours :

Courses	Année de naissance	Parcours / Distance	Départ
Les écureuils sprinteurs	2020-2018	1 Petite boucle : 500m	11h
Les lièvres de Voiron	2017-2015	2 Grandes boucles : 1,4km	11h20
Les Trailers en herbe	2014-2012	3 Grandes boucles : 2,1km	11h40



Conditions de participation :

Les inscriptions se feront sur place, entre 9h30 et jusqu'à 20min avant la course souhaitée.
 Une participation d'un euro et une autorisation parentale (fournie sur place) seront demandées.
 Une tenue et des chaussures adaptées seront exigées.

Classement et récompense :

Les courses enfants ne sont pas chronométrées et ne donnent pas lieu à un classement final.
 Tous les enfants arrivés se verront attribuer une médaille et auront accès au ravitaillement de fin de course.

Dossard et N° de dossard

Le dossard doit être **entièrement visible, non plié, porté DEVANT et correctement attaché** par un porte dossard ou des épingles. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.
 Votre numéro de dossard sera consultable en ligne dans les jours précédant l'événement. Toute affectation du dossard est ferme et définitive.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Pour toutes les inscriptions enregistrées avant le 28/05/2025 le dossard sera personnalisé avec le prénom du concurrent.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Matériel

Sur chaque épreuve, un certain nombre d'équipements et matériels sont obligatoires et d'autres conseillés. Des contrôles seront effectués, lors du départ ou à différents points du parcours sur le

matériel obligatoire. Tout concurrent n'étant pas en mesure de présenter tout ou partie du matériel obligatoire pourra être mis hors course ou se voir octroyer des minutes de pénalités.

	Gobelet	Réserve d'eau obligatoire	Réserve d'eau conseillée	Réserve alimentaire	Couverture de survie	Sifflet	Coupe-vent	Téléphone portable (Chargé et allumé)
Tour de la Vouise 10 km / 600 m D+	✓	0,5l	0,5l	Ω	Ω	Ω	Ω	Ω
Balcons de la Sure 30 km / 1600m D+	✓	0,5l	1l	✓	✓	✓	✓	✓
L'Historique 1906 55km / 3500m D+	✓	1l	1,5l	✓	✓	✓	✓	✓

✓ : Obligatoire

Ω : Conseillé

Bâtons :

Les bâtons seront autorisés, mais devront impérativement être tenus dans une main par le milieu lors du départ. Les bâtons télescopiques devront être repliés lors du départ.

Gobelets :

Dans le but de réduire l'utilisation de matériel à usage unique, ainsi que la quantité de déchets, chaque participant devra disposer de son propre gobelet réutilisable. Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les points de ravitaillement.

Ravitaillement

Le parcours est ponctué de points de ravitaillement et de points d'eau :

- **Historique 1906 (55km)**
 - Au km 8 (St Etienne de Crossey) liquide + solide
 - Au km 12 (Parking des Grollets) › liquide + solide
 - Au km 22 (Refuge de Hurtières) › liquide
 - Au km 32 (St Joseph de Rivière) › liquide + solide
 - Au km 42 (La Burletière) › liquide + solide
 - A l'arrivée à la Garenne
- **Les balcons de la Sure (30 km)**
 - Au km 8 (St Etienne de Crossey) liquide + solide
 - Au km 19 (La Burletière) › liquide + solide
 - A l'arrivée à la Garenne
- **Le tour de Vouise (10 km)**
 - Au km 5 (Le Paris) › liquide + solide
 - A l'arrivée à la Garenne

L'assistance est autorisée uniquement sur les zones officielles de ravitaillement, sur une zone de 50 mètres avant et après chaque poste de ravitaillement.

Chronométrage

Tous les concurrents se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été détectée à un seul ou à tous les points de contrôle ne sera pas classé à l'arrivée.

L'enregistrement aux points de contrôle le long du parcours est obligatoire et sous la responsabilité du coureur, il se fait automatiquement par des capteurs disposés sur le parcours.

Suivi Live : Ces enregistrements permettent également un suivi en temps quasi réel de l'avancement des coureurs sur le site internet de la course.

Barrières horaires

Vous trouverez ci-dessous le détail des barrières horaires pour chaque course. Pour les 2 formules intégrale de l'Historique 1906 (Solo et patrouille de 2), ces barrières sont imposées pour la sécurité de tous, tout concurrent arrivant après une barrière horaire sera mis hors course.

Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires différentes en cours d'événement, en fonction des conditions météorologiques (forte chaleur, intempéries...) notamment.

- **Historique 1906 (55km)**

- Au croisement du chemin Velouse et de la combe des Veaux (km 19) à **11h30***
- A Velouse (km 23) à **12h40***
- St Joseph de Rivière (km 32) à **15h00**
- La Burletière (km 41) à **16h15**
- La Gatelière (km 47) à **17h00**

*à partir de cet horaire, les concurrents seront mis hors courses et aiguillés vers un parcours de repli pour rejoindre le poste de contrôle de St Joseph de Rivière.

- **Les balcons de la Sure**

- La Burletière (km 19) à **16h15**

- **Le tour de Vouise :**

- Pas de barrière horaire

Remise des Prix

Les remises des prix auront lieu sur le site de la Garenne aux horaires suivants :

- 11h30 le dimanche 8/06 pour le Tour de Vouise
- 12h30 le dimanche 8/06 pour Les balcons de la Sure
- 16h00 le dimanche 8/06 pour l'Historique 1906

Les personnes suivantes seront récompensées :

	Années de naissance	Tour de Vouise	Balcons de la Sure	Historique 1906 Solo	Historique 1906 Relais	Historique 1906 Patrouille
Scratch (M et F)	Toutes	3 Premiers	3 Premiers	3 Premiers	1er relais et mixte	1ère patrouille et mixte
Cadets-Juniors (M et F)	2006-2007	Premier	—	—	—	—
Espoirs-Seniors-M0 (M et F)	2003-2005 1991-2002 1986-1990	Premier	Premier	Premier	—	—
Masters 1-2 (M et F)	1981-1985 1976-1980	Premier	Premier	Premier	—	—
Masters 3-4 (M et F)	1971-1975 1966-1970	Premier	Premier	Premier	—	—
Masters 5-6-7 (M et F)	1961-1965 1956-1960 1951-1955	Premier	Premier	Premier	—	—

A noter :

- Il n'y aura pas de cumul de prix possible
- Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses

Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent selon des critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure...

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté. Les coureurs disposeront des numéros du PC course sur leur dossard, à prévenir en cas d'accident, abandon ou problème. En cas d'abandon, les coureurs rejoignent un point de contrôle ou un bénévole avec radio : Zones de relais situées aux Grollets ou à St Joseph de Rivière (Historique 1906) ou bénévole(s) situé(s) aux points de contrôles. Ils leur remettent leur dossard et rentrent alors sous leur propre responsabilité. Si leur état de santé ne leur permet pas un retour en toute sécurité, ils seront rapatriés par l'organisation.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Comportement des participants-Respect de l'environnement-Sanctions

Entraide et civilité

Les concurrents se doivent secours et entraide. Merci de respecter les secouristes et médecins, ainsi que leurs décisions (voir article précédent). Merci également de respecter les bénévoles présents aux départs et arrivées, et le long du parcours, de suivre leurs consignes et rester courtois avec eux.

La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

Respect de l'environnement

Le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible, merci de respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol, conservez-les jusqu'au prochain ravitaillement et ne pas crier intempestivement.

Sanction pour non-respect du règlement

Deux types de sanctions peuvent être prises par l'organisation en cas de non-respect du règlement :

- **15 minutes de pénalités** dans les cas suivants :
 - Non-respect du matériel obligatoire
 - Ravitaillement extérieur ou assistance hors des zones prévues à cet effet
- **Exclusion du coureur** dans les cas suivants :
 - Abandon volontaire de déchet
 - Manque de respect envers les personnes présentes : Bénévoles, secouristes, médecins, autres coureurs ...
 - Non-assistance à personne en danger
 - Triche avérée / parcours coupé sciemment
 - Refus de contrôle antidopage

Contrôle antidopage

Les participants aux différentes épreuves du Circuit de la Sure s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Réclamation

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer sa réclamation au PC course dans un délai maximum de 1 heure après son arrivée. Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur.

Comité de course

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Il peut être amené, suivant les conditions météo, à modifier les parcours, modifier le matériel obligatoire, interrompre ou annuler la course. Ses décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement le comité de course statuera sur la décision à prendre.

Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Loi informatique et liberté

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Elles peuvent être reprises sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Acceptation du règlement

Ce règlement a été établi selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA.

La participation au Circuit de la Sure implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement.

L'équipe organisatrice du Circuit de la Sure vous souhaite une belle course.